

DELIBERATION CFVU-009-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 18 janvier 2023

Objet de la délibération : Modification du DU « Gestion du patrimoine »

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 23 janvier 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La modification du DU « Gestion du patrimoine » est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Christian ROBLÉDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 26 janvier 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 27/01/2023

Titre Conseiller en Gestion de Patrimoine (ESEMAP)

Responsable : Bruno SEJOURNE

Année 2023

Enseignements	Heures	Enseignants	Coef.	Evaluation
Module 1 - Introduction	15		1	
Présentation de la formation	1	SEJOURNE		non évalué
Approche méthodologique de la gestion de patrimoine	3,5	BARIOULET		non évalué
Environnement économique : financement de l'économie et intermédiation financière	7	SEJOURNE	2	CT écrit 1h
Réglementation de l'activité du Conseiller en Gestion de Patrimoine	3,5	PAYET	1	CT écrit 30 mn
Module 2 - Droit et fiscalité du particulier	42		3	
Fiscalité des particuliers	14	IOGNA-PRAT	1	CT écrit 1h30
Régimes matrimoniaux	10,5	NAVAUD	1	CT écrit 1h
Successions et libéralités	17,5	NAVAUD / LAMBERT-WIBER	1	CT écrit 1h30
Module 3 - Patrimoine financier : produits et marchés	52,5		3	
Présentation des marchés financiers : monétaire, obligataire, actions, dérivés	14	TAMPEREAU / NZE OBAME	2	CT écrit 1h
Maîtrise de l'outil : calcul financier	7	MARIE-JEANNE	1	CT écrit 1h
Théorie du portefeuille et comportement des actionnaires individuels	14	SEJOURNE	2	CT écrit 1h
Capital investissement et <i>crowdfunding</i>	7	DEFFAINS- CRAPSKY	1	CT écrit 1h
Placements collectifs	10,5	MOREAU	2	CT écrit 1h30
Module 4 - Patrimoine immobilier	31,5		2	
Droit de l'immobilier	14	GUEGUEN	2	CT écrit 1h
Immobilier collectif	10,5	PAYET	1	CT écrit 1h
Economie de l'immobilier	7	LE NEVANEN	1	
Module 5 - Droit et fiscalité du patrimoine entreprise	42		3	
Droit des entreprises	14	MELLIER	1	CT écrit 0h45
Fiscalité des entreprises	14	BARRIER	1	CT écrit 0h45
Aspects juridiques et fiscaux de la transmission d'entreprise	14	MOREAU	1	CT écrit 1h
Module 6 - La prévoyance	28		2	
L'épargne en entreprise	7	PEAN	1	CT écrit 1h
Les régimes de retraite	7	PEROT	1	CT écrit 1h
Assurance vie et épargne retraite individuelle	14	TASTAYRE	2	CT écrit 1h
Module 7 - Stratégie patrimoniale	42		4	
Études de cas	42	BARIOULET / PATINIER / MOREAU	1	CT écrit 3h
Total annuel	253		18	